

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise O2 CAGNES

Néant

				Exercice N				Exercice N-1		
				France		Exportations et raisons intracommunautaire				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			FA	17	FB		FC	17	
	Production vendue	biens		FD		FE		FF		
		services	557 077	FG	557 077	FH		FI	557 077	679 185
	Chiffres d'affaires nets			FJ	557 094	FK		FL	557 094	679 185
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN			
	Subventions d'exploitation						FO	19 578		5 333
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	8 135		35 827
	Autres produits (1) (11)						FQ	264		170
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	585 071		720 515
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	607	
Variation de stock (marchandises)						FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV				
Autres achats et charges externes (3)						FW	157 141		181 710	
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	11 408		16 297	
Salaires et traitements						FY	354 720		430 782	
Charges sociales (10)						FZ	52 465		66 978	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	2 043		1 226
			dont montant de l'amortissement du fonds de commerce	HS						
			- dotations aux provisions				GB			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	2 192	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	4 406		
Autres charges (12)						GE	3 177		4 185	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	588 157		703 523	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3 086)		16 993	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	3 012		2 311
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	3 012		2 311
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 391		439
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	1 391		439
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 621		1 873	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 465)		18 865	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise O2 CAGNES

Néant

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	763	7 907	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	763	7 907	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 108	2 805	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 108	2 805	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(345)	5 103	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		3 558	
Impôts sur les bénéfices (X)										HK		3 222	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	588 847	730 734	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	590 657	713 546	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(1 810)	17 188	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG	763	7 907	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	850	2 775	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	3 012	2 312	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	5 789	32 829	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exercice (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)							A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6		obligatoires		A9					
		dont cotisations facultatives Madelin					A7						
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne					A8						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) ci-dessous en joindre en annexe) :									Exercice N		
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
TOTAL GENERAL													
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	
L OPHNAM-LOCI2023-001520-01/2022-12/2022										5			
M AMETRA06 - 1547715 - EMBAUCHE 2022										56			
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES AIR FRANCE 2016/2017										630			
REGUL CVAE 2022										62			
TR 08/23 -469710723 - NON PRELEVE SUR BS 96€ - SORTIE										96			
TOTAL GENERAL										850		763	

DGFiP N° 2053 2024

Extension 1

O2 CAGNES

(7) Détail produits et charges exceptionnels (état annexe)	Charges excep.	Produits excep.
TOTAL		
SOMME DES EXTENSIONS		

DGFIP N° 2053 2024

Extension 2

O2 CAGNES

(7) Détail produits et charges sur exercices antérieurs (état annexe)	Ch. antérieures	Pr. antérieurs
Ext 43848 CHQ 0043848 O2E00602003CD SAISIE O2 CAGNES		57
PP sur exercices antérieurs		707
TOTAL		763
SOMME DES EXTENSIONS		763

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 497546184 Code activité (NAF)

Désignation et adresse du déclarant :

SARL O2 CAGNES

0065 AVENUE DE LA GARE

CAGNES SUR MER 06800

Téléphone

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

☐

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :

Certifié conforme

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 497546184

Code activité (NAF)

Désignation et adresse

SARL O2 CAGNES

0065 AVENUE DE LA GARE

CAGNES SUR MER 06800

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration :

NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)

IS1

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal :

RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :

01/01/2023

Date de clôture de l'exercice ou période N :

31/12/2023

Durée de l'exercice ou période N :

12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1

31/12/2022

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 :

12

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

15/05/2024

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : O2 CAGNES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 65 AVENUE DE LA GARE 06800 CAGNES SUR MER

Durée de l'exercice précédent : 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le, 31/12/2023		Exercice N-1	
					Net 3		Net 4	
			Brut 1		Amortissements, provisions 2			
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC				
		Frais de développement	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	400	AI	400		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	33 701	AU	19 064	14 637	3 986
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières	BH		BI			
		TOTAL (II)			BJ	34 101	BK	19 464
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	39 836	BY	3 497	36 339	36 829
		Autres créances (3)	BZ	123 272	CA		123 272	137 178
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
	Comptes de Régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	767	CG	767	2 100
Charges constatées d'avance (3)			CH		CI			148
TOTAL (III)		CJ	163 874	CK	3 497	160 378	176 255	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	197 975	1A	22 960	175 015	180 241	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : O2 CAGNES Néant

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 1 000)				DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)				DC			
	Réserve légale (3)				DD	100	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF			
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes visées EJ)				DG	30 576	20 576	
	Report à nouveau				DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	(1 810)	17 188	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées				DK			
	TOTAL (I)				DL	29 865	38 864	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
Avances conditionnées				DN				
TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	4 406		
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR	4 406		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	32 950	32 950	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	16 104	18 635	
	Dettes fiscales et sociales				DY	88 203	85 155	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	3 488	4 637	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
	TOTAL (IV)				EC	140 744	141 378	
	Écarts de conversion passif (V)				ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	175 015	180 241	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Écart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	140 744	141 378	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

O2 Cagnes
SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 65 avenue de la Gare
06800 – Cagnes-sur-Mer
RCS Antibes n° 497 546 184

Certifié conforme

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS EN DATE DU 28 JUIN 2024

Le vingt-huit juin deux-mille-vingt-quatre à 9 heures 30, au Mans, les associés de la société O2 Cagnes, au capital de 1 000 Euros se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

Ordre du jour :

- approbation des comptes ;
- conventions réglementées ;
- affectation du résultat ;
- pouvoirs.

Sont présents :

- la société O₂ Développement, société par actions simplifiée au capital de 883 600 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 452 022 858, dont le siège social est situé au 85 boulevard Marie et Alexandre Oyon au Mans (72100), titulaire de 949 parts et représentée par son Président, la société Financière Oui Care, elle-même représentée par son Président Monsieur Guillaume RICHARD ;
- la société Oui Care Dotation, société par actions simplifiée au capital de 21 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 834 536 153, dont le siège social est situé au 85 boulevard Marie et Alexandre Oyon au Mans (72100), représentée par le Fonds de Dotation Oui Care, en sa qualité de Président, lui-même représenté par Madame Perrine FERLIN, dûment habilitée ;
- Monsieur Guillaume RICHARD, demeurant au 12, rue Hauréau - Le Mans (72000), Président de l'assemblée générale extraordinaire en sa qualité de gérant de la société O2 Cagnes.

Le Président constate que tous les associés sont présents, le débat peut alors débiter sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un résultat de -1810 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions visées dans ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés intéressés ne prennent pas part au vote.

TROISIEME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale, approuvant la proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat, soit -1810 euros, de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

- à titre de dotation au compte « report à nouveau » pour : -1810 euros ;
- à titre de dotation au compte « réserves légales » pour : 0 euros ;
- à titre de dotation au compte « autres réserves » pour : 0 euros ;
- à titre de distribution des dividendes pour : 0 euros, soit 0 euros par action.

Après affectation, le montant total des capitaux propres s'élève à 29865 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices est rappelé ci-dessous :

- 4052 euros pour l'exercice 2020 ;
- 29937 euros pour l'exercice 2021 ;
- 7188 euros pour l'exercice 2022.

Aucun abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts n'a été réalisé sur ces trois exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au gérant ou au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal en vue d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la SAS O₂ Développement, la SAS Oui Care Dotation et le gérant de la SARL O2 Cagnes.

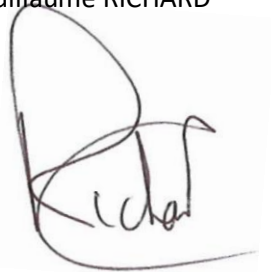
Pour la SAS O₂ Développement
Représentée par la SAS Financière Oui Care
Elle-même représentée par Monsieur Guillaume RICHARD

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'G. Richard', written over a light blue rectangular background.

Pour la SAS Oui Care Dotation
Représentée par le Fonds de Dotation Oui Care
Lui-même représenté par Madame Perrine FERLIN

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'P. Ferlin', written over a light blue rectangular background.

Pour la SARL O₂ Cagnes
Monsieur Guillaume RICHARD

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'G. Richard', written over a light blue rectangular background.